

crescendo

LE JOURNAL DE LA SANTÉ ET
DE LA SÉCURITÉ EN ENTREPRISE
ÉDITÉ PAR LA CARSAT RHÔNE-ALPES

N°29 MARS 2011

L'aide à domicile, un secteur en progression

Editorial

L'allongement de la durée de vie, positif pour chacun d'entre nous, place l'ensemble de notre société face à des défis majeurs.

Avec l'allongement programmé de la durée de vie au travail, les questions de la pénibilité et plus largement de la santé au travail deviennent des enjeux primordiaux pour les entreprises qui les placent maintenant au cœur de leurs préoccupations. La réforme de la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles s'inscrit dans ce contexte et doit nous inciter à mieux prendre en compte la prévention des risques en amont afin de garantir des ressources humaines pérennes pour l'entreprise et la santé pour les salariés sur la durée de leur vie professionnelle.

Avec le vieillissement de notre population qui induit une forte augmentation du nombre de personnes dépendantes, c'est tout un secteur professionnel qui se développe ; en effet, l'aide à domicile connaît une croissance forte de 15% par an. Au regard des statistiques de sinistralité et des spécificités de la profession, la Carsat Rhône-Alpes a choisi d'accompagner ce secteur afin de l'aider à se structurer sur le plan de la prévention des risques professionnels. L'expérience de l'AIMV, à retrouver dans les pages suivantes, en est une illustration.

Jérôme Chardeyron

Directeur des Risques Professionnels
et de la Santé au Travail de la Carsat Rhône-Alpes



© Gaël Kerbaol - INRS

2 TARIFICATION
Les Matinées Employeurs

3 AIDE À DOMICILE
La prévention : une aide aux aides à domicile

L'aide à domicile en Rhône-Alpes

4 L'action sociale de la branche retraite pour l'aide à domicile, une mission de la Carsat Rhône-Alpes

5 Séminaires Prévention pour l'aide à domicile

6 ACCIDENT
Pour quelques centimètres de trop

7 RISQUES CHIMIQUES
La santé par la substitution

LÉGISLATION
Décrets, arrêtés, recommandations

8 RAPID'INFO
Documentation
Agenda

Crescendo est édité par la Caisse d'assurance-retraite et de la santé au travail. Rhône-Alpes
Direction des Risques Professionnels
et de la Santé au Travail
26, rue d'Aubigny - 69436 Lyon cedex 03
Tél. 04 72 91 96 96
E-mail : preventionrp@carsat-ra.fr
www.carsat-ra.fr

SECURITE SOCIALE
L'Assurance
Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS
Rhône-Alpes

LES Matinées EMPLOYEURS

Les "Matinées Employeurs"

Des moments privilégiés d'échanges entre les entreprises et leurs interlocuteurs Carsat et Cpm.

Informar les employeurs sur l'actualité récente de la branche AT/MP était l'objectif affiché des 10 rencontres départementales organisées par la Carsat et les Cpm de la région en novembre et décembre 2010. Plus de 900 représentants d'entreprises, réunis autour d'un petit déjeuner, ont pu découvrir les évolutions récentes ou attendues portant sur la réforme de la Tarification, les modalités d'instruction des dossiers AT et les télé-services (voir encadré).

Outre la qualité des interventions, appréciée par 95 % des participants, ces derniers soulignent l'apport des échanges et contacts issus de ces réunions. Fabienne G., ressources humaines : "Très bonne initiative qui permet de créer des contacts directs avec les interlocuteurs des organismes de

Sécurité sociale". Stéphanie C., comptable : "Cette réunion permet d'aller plus loin qu'avec les plates-formes téléphoniques". Sébastien M., animateur sécurité "La nouvelle tarification donnera une meilleure lisibilité pour nos actions de prévention".

Thierry Jacquemin, Sous-directeur des Risques Professionnels de la Carsat

Rhône-Alpes conclut : "Les employeurs apprécient particulièrement d'avoir face à eux les différents acteurs des risques professionnels et d'obtenir des réponses directes à leurs nombreuses questions. Ces réunions seront reconduites en 2011, selon un programme qui reste à définir en fonction de l'actualité."



© Carsat Rhône-Alpes

Télé-services de l'Assurance Maladie

3 questions à Roxane Boleve et Elisabeth Juilliard, déléguées employeurs des Cpm de Savoie et de l'Isère :

Quels sont les télé-services disponibles pour les entreprises ?

R.B. : Les entreprises peuvent depuis 2008 déclarer en ligne les accidents du travail et les attestations de salaire pour le versement des indemnités journalières. Plus de 1 700 000 entreprises ont déjà adopté ce réflexe.

Quels sont les avantages ?

E.J. : Ils sont multiples pour tous les acteurs, salariés, employeurs, Cpm, Carsat et Inspection du Travail : les garanties d'un document conforme et fiable et de la sécurité de réception.

R.B. : Ces télé-services génèrent aussi un gain de temps, lors de l'envoi puis du traitement des dossiers et de l'indemnisation des assurés. C'est également une économie de frais d'affranchissement.

Quel est le mode d'emploi ?

E.J. : Tous les renseignements sont disponibles sur www.net-entreprises.fr

R. B. : De plus, les Cpm accompagnent les entreprises pour l'inscription et proposent une démonstration in situ. N'hésitez pas à contacter votre Cpm pour plus d'informations.



La prévention : une aide aux aides à domicile

Créée en 1956, l'AIMV est une association qui offre une palette complète de services d'aide à la personne. Actuellement plus de 9 000 personnes de la Loire bénéficient des services de ses 1500 aides à domicile.

Leur activité : aide à l'entretien du logement et accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (préparation et prise de repas, aide au lever/coucher, habillage, sorties...) 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 si nécessaire.

Ces dernières années, l'augmentation de l'absentéisme, le nombre croissant d'accidents du travail et de maladies professionnelles ont conduit les dirigeants de l'AIMV à mettre en place un poste de chargé de prévention des risques professionnels.

Recrutée en 2009, Leila Hamdi a tout d'abord suivi la formation "Animer la prévention" organisée par la Carsat Rhône-Alpes. Dans le même temps elle a mis au point une procédure d'analyse des accidents du travail, réalisé une enquête sur les conditions de travail auprès des aides à domicile et rédigé des "fiches prévention" destinées aux intervenants. Enfin, la mise à jour du document unique des risques professionnels s'est concrétisé avec l'aide du CHSCT par un plan d'action sur 3 ans.

Un plan de prévention sous 3 ans

La première étape du plan de prévention prévoit la formation des aides à domicile à la prévention des risques liés aux manutentions manuelles, aux transferts de personnes,



Le verticalisateur un auxiliaire sécurisant pour les aides à domicile, démonstration par Clarisse Thomas et Ghislaine Berger.

ainsi qu'aux risques domestiques (électricité, produits d'entretiens...) et à l'aménagement du logement.

Considérant que le stress est vraisemblablement l'un des facteurs d'accident ou de maladie majeur dans l'activité

L'aide à domicile en Rhône-Alpes



© Albert Pereira - INRS

Dans notre région, plus de 500 000 personnes, essentiellement des personnes âgées ou dépendantes, bénéficient d'interventions d'aide à domicile.

Ce secteur occupe près de 33 000 salariés dans 700 établissements, avec une croissance de 15 % par an du fait du vieillissement de la population et de l'évolution du système de santé.

Le taux de fréquence* du secteur de l'aide à domicile (51,6) est largement au dessus de la moyenne des entreprises (42,6).

35 % des accidents sont liés à des accidents manuels, 32 % à des glissades ou chutes de plain-pied et 10 % à des chutes de hauteur (escaliers, escabeaux...).

Ce secteur d'activité fait partie des 11 secteurs professionnels pour lesquels le service prévention de la Carsat Rhône-Alpes mène des actions particulières.

* taux de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt pour un million d'heures travaillées



© AMV

"Ce fauteuil basculant vers l'avant facilite énormément le relevage des personnes, activité accidentogène pour les patients et pour les aides à domicile".

des aides à domicile, l'association propose des "groupes de parole" animés par un psychologue. Ces séances de 2 heures réunissent 10 à 15 participants. *"Les groupes de parole permettent avant tout de rompre le sentiment d'isolement qu'éprouvent les intervenants à domicile surtout lorsqu'ils sont confrontés à la souffrance physique ou psychologique des personnes aidées ou de leur entourage. Chaque année, près de 50 intervenants participent à ces séances."* souligne Clarisse Thomas, assistante aux ressources humaines de l'AIMV.

De plus, une formation à la prévention des risques psychosociaux a été organisée en 2008 et 2009 au profit des responsables de secteur qui organisent et définissent les tâches des intervenants.

Cette formation leur permet de mieux détecter les signes avant-coureurs de souffrance des aides à domicile et d'intervenir sur son origine : réguler les relations de l'intervenant avec un bénéficiaire ou sa famille, adapter l'emploi du temps des intervenants, modifier le type d'intervention, proposer un suivi psychologique individuel...

Le plan d'action prévoit qu'en 2012 une formation sera dispensée aux intervenants sur la prévention des risques psychosociaux : gestion du traumatisme suite au décès des bénéficiaires, réponses à l'agressivité et à la maltraitance, prévention de l'épuisement professionnel.

L'aide à domicile change de lieu de travail quasiment toutes les heures, les interventions s'enchaînent, c'est de l'aide en flux tendu, d'où l'attention particulière portée à la prévention de ce risque.

C'est pourquoi 2013 sera plus spécialement dédiée à la prévention des accidents liés aux déplacements : courses, trajets domicile-travail et entre les différents lieux d'intervention.

Un "showroom" du maintien à domicile

Indépendamment de ce plan d'actions, l'association dispose d'un appartement témoin, "showroom" de 100 m², conçu pour sensibiliser les personnes âgées et leur famille à l'adaptation du logement au maintien à domicile.

Ce lieu est aussi utilisé pour la formation des nouveaux embauchés et pour des recyclages ciblés intégrant la formation à la prévention des risques liés aux activités physiques. *"L'utilisation des matériels présentés dans l'appartement témoin est à la fois utile au confort du bénéficiaire et à la prévention des risques auxquels sont exposés les*



L'action sociale de la branche Retraite pour l'aide à domicile, une mission de la Carsat

La Carsat accompagne et soutient le maintien à domicile, aide à l'amélioration de la qualité des lieux d'hébergement de personnes âgées, en partenariat avec les acteurs de l'action sociale que sont les Conseils Généraux, les autres régimes de retraite et les associations d'aide à la personne.

230 prestataires d'aide à domicile sont conventionnés par la Carsat Rhône-Alpes.

En 2010, plus de 25 millions d'euros leur ont été versés au titre de leurs interventions à domicile.



www.carsat-ra.fr
rubrique le social - être aidé à mon domicile

Les séminaires Prévention pour l'aide à domicile

La Carsat organise des séminaires pour des responsables de structures d'aides à domicile, futurs référents prévention. Ils sont animés par la responsable du Pôle éducation pour la santé et par des techniciens du service prévention de la Carsat Rhône-Alpes.

La 1^{ère} journée est basée sur des échanges et apports de connaissances sur les aspects techniques et réglementaires de la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.

Un auto-diagnostic est proposé aux chefs d'entreprises, une méthode d'évaluation des risques est proposée aux personnes ressources.

La 2^{ème} journée est consacrée aux retours d'expériences des participants après un travail inter-sessions.

**Contacts : Christian Bessenet 04 77 92 85 81
et Fabrice Roudil 04 72 91 96 59**



© AIMV
Équipement d'une baignoire pour faciliter le bain.

intervenants. Il s'agit pour nous de dédramatiser l'installation de matériel médical, tient à souligner Ghislaine Berger responsable formation de l'AIMV. Pour l'utilisateur, acquérir, utiliser un verticalisateur ou simplement installer des poignées pour l'aider à se relever, met en évidence sa propre situation de dépendance qui n'est pas facile à accepter. Pour les aides à domicile, apprendre à utiliser ces accessoires permet de mieux percevoir leur utilité et d'en faire de la publicité auprès des personnes qu'elles aident".

Notons que les équipements présentés dans cet appartement peuvent être prêtés par l'association à ses adhérents pendant une semaine pour favoriser leur acquisition.

Analyser, comprendre l'origine des risques et planifier leur prévention doit être une priorité tant sur le plan humain que sur le plan économique, surtout lorsque les salariés sont les seules ressources de l'entreprise.

En savoir +

SP 1168 Statistiques
Accidents du travail
Maladie professionnelle
Aide à Domicile Rhône-Alpes

[Dossier web sur le site www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Multimédia

D'une maison à l'autre.
Risques professionnels et aide à domicile.
5 modules d'environ 10 minutes chacun - DV 0346
Travailler auprès des personnes âgées.
Prévention des risques liés à l'activité physique - DV 0321
Des gestes et des mots - DV 0323

Brochures et dépliants

Aide, accompagnement, soin et service à domicile.
Obligations des employeurs prestataires
ED 6066
Services à la personne - Employeurs et salariés,
construisez ensemble vos solutions pour prévenir
les problèmes de santé liés
à l'activité physique au travail.
ED 4191
Reconnaître le danger et inciter
à adopter les bons gestes au quotidien
ED 4192
Prévenir les chutes au travail
ED 4193
Prévenir les risques d'infection
ED 4194
Repérer et prévenir les risques
professionnels à domicile.
Grille de repérage
ED 4298
Livret d'accompagnement de la grille de repérage
ED 4299

Pour quelques centimètres de trop

Lors d'un chantier d'agrandissement d'une surface de vente, une équipe de quatre compagnons est chargée de poser des cloisons. Trois d'entre eux, occupés à ranger des matériaux, entendent un bruit sourd et découvrent leur collègue inanimé au pied de la nacelle élévatrice.

La victime décédera dans la nuit des suites de ses blessures.

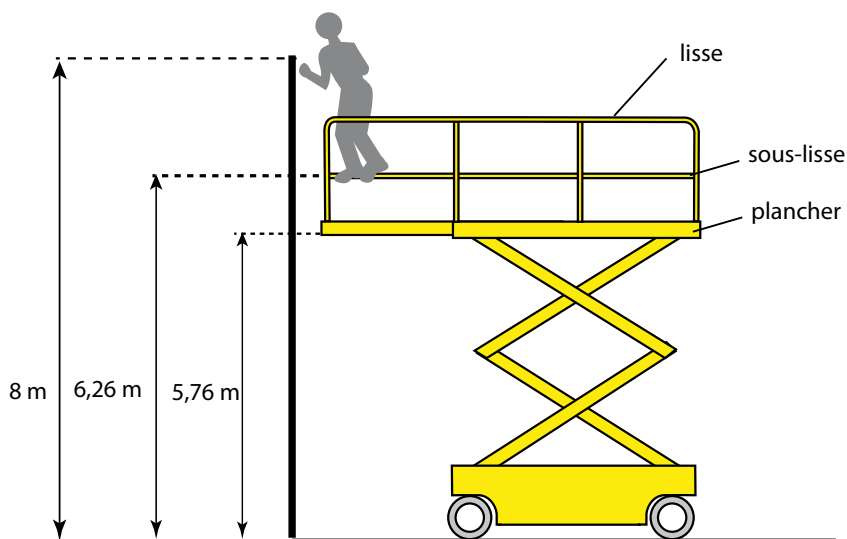
Elle devait finir des joints d'étanchéité au sommet de panneaux d'isolation de 8 m de haut à l'aide d'une nacelle élévatrice dont le plancher était situé à sa hauteur maximum : 5,76 m pour une hauteur de travail de 7,76 m. En effet, les notices techniques des nacelles élévatoires et celles des échafaudages, mentionnent une hauteur de travail : la hauteur maximum de la plate-forme plus 2 m.

Les premiers constats confirment la chute de la victime depuis la nacelle en position haute.

En l'absence de témoin direct, deux hypothèses sont avancées. La première, peu vraisemblable, il aurait trébuché en se déplaçant sur le plateau de la nacelle et serait passé sous la rambarde mobile bloquée en position haute.

Le blocage de la rambarde mobile en position haute constitue néanmoins un risque de chute important. Il est réalisé par les utilisateurs pour éviter la manipulation fréquente de la rambarde lors d'accès répétés à la plate-forme.

La prévention de ce risque passe par la sensibilisation des opérateurs et l'étude d'un dispositif de



sécurité alliant efficacité et facilité d'utilisation.

La deuxième hypothèse paraît plus probable au vu de la position de la victime : le poseur de cloisons serait monté sur les sous-lisses de la rambarde pour atteindre le sommet du panneau à 8 m et aurait chuté par-dessus la lisse.

Pourquoi ce choix de nacelle ?

Plusieurs raisons. En début de chantier, le maître d'ouvrage décide de modifier les cloisons pour améliorer l'isolation thermique entre le chantier et l'activité commerciale ininterrompue durant les travaux.

Cette tâche est confiée à l'entreprise titulaire des travaux qui, n'ayant pas la compétence pour monter ce type de cloison fait appel à une autre société. Cette dernière, employeur de la victime, est située à plus de 500 km du chantier. Pour gagner du temps l'entreprise titulaire des travaux loue pour l'entreprise sous-traitante une nacelle et assure l'approvisionnement des matériaux. Une nacelle permettant un travail à 7,76 m était disponible, elle a été choisie par l'entreprise titulaire.

Pour cette deuxième hypothèse, la prévention passe par une préparation des travaux avec toutes les entreprises

intervenantes, afin de bien préciser qui fait quoi et rechercher le matériel adapté aux missions de chacun.

Avec le soutien de l'INRS, et pour limiter les travaux "bras levés", une action est engagée auprès des fabricants de nacelles élévatoires pour définir, dans les notices techniques, la hauteur de travail maximum, en ajoutant seulement 1,50 m à la hauteur du plancher et non pas 2 m comme actuellement.

Cette évolution limitera le risque de chute de hauteur lié à l'utilisation des sous-lisses de garde-corps comme rehausses de poste de travail.

En savoir +

Plates-formes élévatoires mobiles de personnel. INRS, ED 801.

Les chantiers de BTP en site exploité. Carsat Rhône-Alpes, Club coordonnateurs SPS 73, SP 1151.

Aide-mémoire BTP. INRS, ED 790.

Le PPSPS – Plan particulier de sécurité et de protection de la santé. OPPBTP.

A1 G 11 07

à commander sur www.oppbtp.fr



S'abonner à Crescendo

Sur internet : www.carsat-ra.fr

rubrique **l'entreprise** puis

la prévention des risques

professionnels - Crescendo

ou par téléphone au **04 72 91 98 28**

La santé par la substitution

Christian Madelon, Président de C2EI et ses 30 salariés mettent en exergue l'objectif et les valeurs de leur entreprise avec cette phrase : *"Pour satisfaire ses clients, C2EI entreprise citoyenne du bassin technologique grenoblois réalise des solutions industrielles de transformateurs électriques basse tension"*.

Cette citoyenneté se traduit essentiellement par un fort engagement de l'entreprise pour la protection de la santé des salariés et de l'environnement, concrétisé par la création, début 2009, d'un poste de responsable Qualité/Sécurité/Environnement.

Déjà, en 2006, le plomb présent dans les produits de soudage avait été remplacé pour 90 % de la fabrication par un mélange étain/argent beaucoup moins nocif.

En 2009, Patrice Deguerry, responsable QSE, reprend l'évaluation du

Soudure étain/argent à la place du plomb



© Carsat Rhône-Alpes

risque chimique avec un inventaire des produits. Trois d'entre eux posaient problème, deux pour leur caractère cancérigène ou reprotoxique (le chlorure de méthylène et le toluène), un qui comportait des COV (Composants Organiques Volatils). Tous ces produits ont maintenant disparu des fabrications.

Le chlorure de méthylène, le plus difficile à remplacer, est entrainé dans le processus de rinçage des machines de coulée. Pour mettre en œuvre son substitut, le Biosane Lotis PU Cleaner, il a fallu modifier le processus de nettoyage et faire adopter le nouveau mode opératoire aux salariés, habitués depuis plus de 20 ans à utiliser du chlorure de méthylène.

"Le biosane coûte 2 fois plus cher que le chlorure de méthylène mais comme il est recyclé, on a divisé par 3 la quantité de produit nécessaire. De plus, le coût de traitement des effluents avec la disparition du chlorure de méthylène est passé de 1,04 € le kilo à 0,35 € le kilo. En fin de compte sur le plan économique l'entreprise est gagnante", signale Adelin Quibat, responsable de production.



© Carsat Rhône-Alpes

Alimentation de la machine de coulée des transformateurs
"... Plus besoin de porter des masques pour travailler"

Le toluène utilisé pour diluer des peintures et pour le dégraissage des pièces est remplacé avantageusement par du DEXCEL SL 30. Personne ne regrette son odeur nauséabonde et les céphalées qu'il provoquait.

"Pour moi, le gros avantage de ces opérations est de ne plus avoir à mettre un masque pour travailler", tient à souligner Sébastien Lambert, ouvrier de production.

Le vernis d'imprégnation de certains composants qui dégageait des COV est remplacé par un vernis époxylique qui ne présente pas cet inconvénient. Amélioration des conditions de travail, économies, suppression des risques cancérigènes, que demander de plus à la substitution.

Décrets, arrêtés, recommandations...

● **Arrêté du 9 décembre 2010 relatif à l'attribution de ristournes sur la cotisation ou d'avances ou de subventions ou à l'imposition de cotisations supplémentaires en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles**

JO du 15/12/2010

Ce texte fixe les règles selon lesquelles les Carsat peuvent accorder des ristournes sur les cotisations AT ou imposer des cotisations supplémentaires. Il détermine également les conditions dans lesquelles peuvent être accordés des contrats de prévention et des aides financières simplifiées destinées aux TPE. Il abroge l'arrêté du 16 septembre 1977

● **Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs et les monte-charges ainsi que sur les élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure, et modifiant l'arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage**

JO du 08/01/2011

● **Décret n° 2011-39 du 10 janvier 2011 relatif aux compétences et à la formation des coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé.**

JO du 12/01/2011

législation

Documentation



© INRS - ED 137

● Pose et maintenance de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

INRS, 2010. ED 137.

Cette fiche pratique fait le point sur les mesures de prévention à mettre en place.

● Comment détecter les risques psychosociaux en entreprise.

INRS, 2010. ED 6086. Dépliant.

Prendre en compte le stress, les agressions, le harcèlement ou encore le mal-être dans le cadre professionnel n'est pas toujours aisé. Destiné aux chefs d'entreprise, directeurs des ressources humaines, membres des CHSCT, ce dépliant explique les étapes essentielles pour dépister les risques psychosociaux dans l'entreprise. Elle vient en complément de la brochure ED 6012 "Dépister les risques psychosociaux".



© INRS - ED 6086

● Exposition aux fibres céramiques réfractaires lors de travaux d'entretien et de maintenance.

INRS, 2010. ED 6084.

Les fibres céramiques réfractaires sont classées cancérigènes possibles pour l'homme et doivent faire l'objet de règles particulières de prévention. Ce guide est destiné à donner des réponses pratiques et des conseils de prévention. Il s'adresse aux maîtres d'ouvrage, donneurs d'ordre, maîtres d'oeuvre, entreprises, employeurs, médecins du travail, salariés, préventeurs, CHSCT, ... Les solutions présentées devront être ajustées, combinées ou adaptées en fonction de chaque situation et de l'évaluation des risques qui aura été réalisée.



© INRS - ED 6084

Agenda

Conférence

"La prévention des risques dans le secteur des services à la personne : quels nouveaux défis ?"

le 5 avril de 9 h à 17 h organisé par ARAVIS

Renseignements-inscriptions : www.aravis.aract.fr

3^{ème} Congrès Francophone sur les TMS 26 et 27 mai 2011

Centre des Congrès WTC Grenoble (38)

Informations-inscriptions : <http://www.congres-tms.fr>

Produits Dangereux

Journée substitution

" De la prise en compte du risque au développement d'alternative innovante "

Le 10 juin 2011

Cité des Entreprises Lyon 08

Organisée par l'Union des Industries Chimiques et AXELERA

Inscriptions : Valérie Déves 04 78 77 07 20
vdeves@chimie-rhonealpes.org



Préventica Lyon 2011

Du 27 au 29 septembre 2011

Eurexpo-Lyon

Salon/congrès de la maîtrise des risques et de la qualité de vie au travail

Les Carsat Bourgogne-Franche Comté, Auvergne, Rhône-Alpes et l'Inrs, partenaires majeurs de cette manifestation, animeront un stand de 120 m² et une vingtaine de conférences et réunions de réseaux.

En savoir + : preventica.com

Crescendo est édité par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail Rhône-Alpes, 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon Cedex 03.

Directeur de la publication : Jacques Kiner - Responsable de la publication : Jérôme Chardeyron - Rédacteur en chef : Patrick Bourchenin -

Comité de rédaction : Chantal Couillandeu, Marc Davoust, Olivier Godefert, Fabienne Jaulin, Véronique Lemaître, Ariane Révy, Florent Vial.

Ont participé à la rédaction du N°29 : Didier Bonnet, Christian Bessenet, Fabrice Roudil, Nadia Basset, Gaëlle Valour,

Stéphane Roberget, . Mise en page : Direction de l'Innovation et de la Communication

Impression : SA Fabregue Imprimeur - tirage : 50 000 exemplaires. Numéro ISSN : 1628-6359 - Pour recevoir des exemplaires supplémentaires, merci de contacter le 04 72 91 98 28. Contact courriel : preventionrp@carsat-ra.fr